

Arrêté du 26 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 18 août 2010 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'ergothérapeute

26/12/2012

Cet arrêté porte comporte en annexe les "régions de rattachement" dont relève le domicile d'un demandeur d'une validation des acquis de l'expérience.